

## POURQUOI ?

L'EMR40 expertise, coordonne et fait le lien avec les acteurs de santé libéraux ou institutionnels existants sur le territoire.

L'EMR40 évalue la situation médicale, fonctionnelle et socio-professionnelle des personnes accompagnées.

- ✓ Simplifier le lien hôpital-ville.
- ✓ Prévenir et éviter la rupture de parcours.
- ✓ Evaluer le besoin d'accompagnement et d'aménagement dans son environnement.
- ✓ Identifier les besoins en réadaptation.
- ✓ Favoriser et sécuriser le maintien dans le lieu de vie.
- ✓ Favoriser le lien et orienter avec et vers les professionnels et les structures du réseau de santé existant.
- ✓ Conseiller et informer la famille, l'entourage et les professionnels sur les difficultés liées au handicap dans le quotidien.
- ✓ Former et conseiller les professionnels de santé et du social.

## COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

L'EMR est sollicitée uniquement à la demande d'un professionnel de santé (médecin traitant, soignant, réseau de santé territorial) intervenant habituellement auprès de la personne que ce soit au domicile ou en structure médico-sociale.

L'accord du patient est indispensable



Remplir la demande :

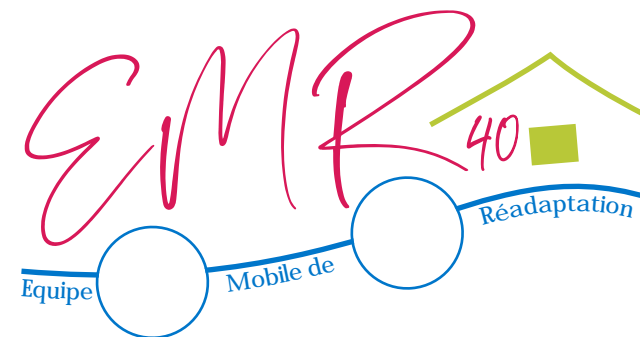
- ✓ via le formulaire QR code
- ✓ Lien internet : [www.ch-mt-marsan.fr](http://www.ch-mt-marsan.fr)
- ✓ ou nous contacter



Envoyer le formulaire par mail, courrier, fax



# Equipe Mobile de Réadaptation des Landes



Un avis, une orientation, un conseil sur une problématique d'un adulte en situation de handicap neurologique et/ou locomoteur à leur domicile.

**EMR 40**  
**Antennes de Dax & Mont-de-Marsan**

1188 route de Grenade sur Adour  
40280 Bretagne de marsan  
secrétariat : 05 58 05 23 24

☎ : 05 58 05 12 38  
[emr40@ch-mdm.fr](mailto:emr40@ch-mdm.fr)

# L'Équipe Mobile de Réadaptation des Landes



L'EMR40 intervient auprès des adultes en situation de handicap neurologique et/ou locomoteur, leur famille et entourage, domiciliés dans les Landes.

Pas de nécessité d'orientation MLPH.

## L'ÉQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire pour vous accompagner :

- ✓ Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Assistante de Service Social

Information et compte-rendu aux :

- ✓ Patient
- ✓ Médecin traitant
- ✓ Demandeur

Relais avec les professionnels concernés

Mise en place du plan d'intervention

Visite de l'équipe au domicile  
Évaluation des besoins

Demande d'intervention

Accord ou réorientation

## COMMENT FONCTIONNE T-ON ?

L'EMR40 intervient selon une durée et une fréquence adaptées à la situation de la personne.  
Les professionnels de l'EMR n'ont pas vocation à dispenser des soins ou à effectuer des actes de rééducation. Elle ne fixe pas non plus de diagnostic. Ses interventions sont entièrement prises en charge.  
L'EMR40 utilise PAACO Globule pour communiquer, centraliser et partager avec les acteurs de santé.